

Déclaration FNEC FP FO 01 au CHS CT D du 13 juin 2017

FO est satisfaite que se tienne ce CHSCTD, instance de défense des conditions de travail des personnels, et rappelle :

- qu'elle revendique l'arrêt de toutes les contre-réformes génératrices de ce qu'il est convenu d'appeler les risques psychosociaux (rythmes scolaires, réforme du collège...)
- qu'elle revendique des recrutements sous statut
- qu'elle revendique la mise en place d'une véritable médecine de prévention avec suivi et surveillance médicale régulière de tous les agents
- qu'elle revendique le respect des dispositions statutaires du décret 82-453 modifié : mise en place des registres SST format papier et dématérialisé sous la forme de l'annexe 6 du guide juridique d'application, des DGI, établissement des DUER sous la responsabilité des chefs de service, respect des dispositions en matière de droit de retrait, enquêtes du CHSCT pour les Accidents du Travail et Maladies professionnelles. **Concernant le point 4 de l'ordre du jour de ce CHSCT D, FO demande, conformément à ce même guide juridique d'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982, l'étude et une réponse de l'administration à tous les registres.**
- qu'elle revendique une véritable politique en faveur des travailleurs handicapés (postes de reclassement, aménagement de postes, ...)
- qu'elle revendique le respect des prérogatives des CHSCT : consultation sur l'élaboration des consignes de sécurité, consultation sur les grands projets touchant aux conditions de travail des collègues et pour commencer la mise à l'ordre du jour de cette instance des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants.

Nous sommes dans l'entre deux tours des élections législatives, et fidèle à sa tradition d'indépendance syndicale, la confédération FO n'a donné et ne donnera aucune consigne de vote. Néanmoins FORCE OUVRIERE tient à rappeler qu'il est urgent de mettre fin aux politiques d'austérité suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement.

L'ancien gouvernement a publié des textes particulièrement dangereux pour la Fonction Publique, pour les fonctionnaires et les personnels de l'Éducation Nationale. Concernant leur condition de travail,

- c'est l'ordonnance sur la mobilité qui permet «l'interchangeabilité» des postes dans les trois versants de la fonction publique et ouvre la porte à la pulvérisation du statut,
- c'est le texte sur les obligations de services des personnels du 1er degré ouvrant la porte à une flexibilité et à une extension des horaires de travail de nos collègues dans les écoles
- ce sont les textes sur l'évaluation qui introduit l'entretien individuel, le salaire à la tête du client dans le cadre de PPCR, textes sur lesquels le CHSCTM n'a pas été consulté.

FO attend du nouveau gouvernement :

- Qu'il retire l'ordonnance du 7 mai 2017 sur la mobilité
- Qu'il retire le dispositif minoritaire PPCR et les textes sur l'évaluation des enseignants
- Qu'il maintienne les organismes de représentations des personnels CT – CHSCT et CAP
- Qu'il remette à plat la refondation de l'école et le processus de territorialisation de l'école de la République (rythmes scolaires, réforme du collège).
- Qu'il maintienne le cadre national de l'année scolaire sur 36 semaines (Code l'éducation) avec maintien des congés.

Le nouveau Président a indiqué «Je prévois un plan d'investissement massif : je consacrerai 5 milliards d'euros à la modernisation du service public (dans l'État comme dans les collectivités) pour améliorer les outils de travail des agents, alléger les procédures, libérer du temps utile et accélérer la transition numérique». S'il s'agit d'améliorer les conditions de travail des agents, cette intention est louable, s'il s'agit de remettre en cause les garanties statutaires, nous ne saurions y souscrire.